

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-03-18
Séance du jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*
 Date de convocation : lundi 31 mars 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents	Pouvoirs de	Absents
COMBAZ Alain		
SEGARD Magali		
GRANGE Michel		
CHARPIN Brigitte		
LALLAU Corentin		
TICHADOU Virginie		
CHAPILLON Quentin	BRIAND Yannick	
COURS Océane		
BUGAUD Mickaël		
BOUVIER Joëlle		
BRIAND Yannick		Excusé pouvoir à Quentin CHAPILLON
LEGRAND Anne-Sophie		
CHARMEAU Mickaël		
AURIA-DUFFEAL Clément		
CHRISTIN Valérie		

Le quorum est atteint.

Mr GRANGE Michel a été élu secrétaire.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Nombre de membres en exercice	Présents	Suffrages Exprimés	Abstentions	Pouvoir	Pour	Contre
15	14	13	2 Clément AURIA- DUFFEAL Valérie CHRISTIN	1	13	0

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-4

Vu le projet de budget primitif ;

Il est proposé que ce budget primitif soit voté en équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes, et en équilibre en section d'investissement en dépenses et en recettes.

Après présentation de tous les documents et toutes vérifications nécessaires effectuées, le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2026, pour le budget principal, qui peut se résumer ainsi.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 744 191.03	1 125 114.13
Recettes	1 744 191.03	1 125 114.13

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

